

# Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)

## Présentation de L 'UMQ

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3510-2003
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 21 août 2003
Pièces n°: UMQ-2

**A- Contexte**

**B- Mesures favorisant l'offre de fourniture à prix fixe**

**C- Délais pour la mise sur pied d'un service municipal  
(Présentation de l'expert)**

**D- Recommandations**

## **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

### **A- Contexte**

- **L'UMQ représente plus de deux cent trente entités municipales qui comptent pour plus de 80% de la population québécoise.**
- **Les membres de l'UMQ gèrent 90% des budgets municipaux du Québec qui totalisent 9,2 milliards de dollars.**
- **Depuis l'automne 2002, l'UMQ est intervenu dans plusieurs causes devant la Régie de l'énergie sur la tarification d'Hydro-Québec Distribution, le PGEÉ d'HQD et la présente cause.**

## **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

### **A- Contexte**

- Au début des années 90, l'UMQ a offert des services de fourniture de gaz à ses membres. La situation du marché du gaz naturel à cette époque avait alors incité l'UMQ à délaissé ce genre d'activités insuffisamment rentable.**
- La hausse des prix du gaz naturel et les changements dans le marché gazier font désormais en sorte, qu'il est nécessaire de revoir la possibilité de créer un "service municipal" de fourniture de gaz.**
- La Ville de Montréal qui gère elle-même ses achats de fournitures de gaz, offre un exemple pour le secteur municipal qui pourrait bénéficier de l'expertise développée par cette dernière.**

# **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

## **A- Contexte**

- L'UMQ compte parmi ses membres un nombre important de municipalités consommatrices de gaz naturel, parmi lesquelles on retrouve de grandes consommatrices de gaz naturel, telles que les villes de Montréal et de Québec et de petites consommatrices.**
- Il est important de noter que les municipalités desservies par le réseau n'utilisent pas nécessairement elles-mêmes le gaz naturel pour répondre à leurs propres besoins énergétiques. Et dans certains cas, l'utilisation du gaz naturel demeure marginale dans la consommation totale de la municipalité. (potentiel de marché à développer)**

# **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

## **A- Contexte**

- **La consommation du gaz naturel est principalement reliée aux besoins en chauffage. Dans certains cas cependant, une consommation importante peut être faite pour l'élimination des boues des stations de filtration ou d'assainissement ou dans d'autres activités industrielles municipales.**
- **Pour le secteur municipal, l'importance de l'utilisation du gaz naturel peut varier considérablement d'une municipalité à l'autre. Les données sur la consommation de gaz naturel (tableau 1, Mémoire de l'UMQ) donne un exemple de la proportion qu'occupe le gaz naturel dans le bilan énergétique d'un échantillon de municipalités participantes au projet GES Municipalités de l'UMQ. (Potentiel de marché)**

## **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

### **B- Mesures favorisant l'offre de fourniture à prix fixe**

- Nous croyons que pour ces municipalités à consommation réduite, les mesures favorisant l'offre de fourniture à prix fixe mis de l'avant par SCGM apporteront, si le programme du distributeur est accepté par la Régie, des outils avantageux pour la planification budgétaire des municipalités.**
- Des informations et des données sur les municipalités nous donnent des indications qu'un nombre de municipalités sont ou pourraient constituer une clientèle intéressante de petits consommateurs de gaz naturel.**

## **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

### **B- Mesures favorisant l'offre de fourniture à prix fixe**

- **Ces mesures offertes par SCGM pour rendre le marché des petits consommateurs attrayants pour les fournisseurs privés, pourraient également représenter une opportunité intéressante pour le secteur municipal et l'UMQ afin de créer un " service municipal " de fourniture de gaz naturel pour les besoins des municipalités classées dans la catégorie des petits consommateurs.**
- **Que ce soit par le biais des fournisseurs privés ou par celui d'un " service municipal ", le secteur municipal et l'UMQ sont d'avis que la fourniture de gaz à prix fixe constitue une opportunité pour les municipalités. C'est pourquoi l'UMQ considère les mesures favorisant l'offre de fourniture à prix fixe pour les petits consommateurs de SCGM intéressantes.**

## **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

### **C- Délais pour la mise sur pied d 'un service municipal (Présentation de l 'expert)**

- Présentation de l'expert : Élie Salem**

## **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

### **D- Recommandations**

- **Dans la mesure où le secteur municipal et ou l'UMQ mettront sur pied un " service municipal " adressé aux municipalités pour la fourniture de gaz naturel incluant la fourniture à prix fixe pour les petits consommateurs, il est recommandé que SCGM prévoit une période de 5 années avant que ce "service municipal " puisse atteindre un seuil de maturité.**
- **Nous demandons que la SCGM collabore avec le secteur municipal et l'UMQ afin que la mise sur pied du " service municipal " et son fonctionnement correspondent aux attentes du Distributeur. Cette collaboration ou participation de SCGM lui permettra de s'assurer que ses objectifs soient atteints et donnera une garantie au secteur municipal que les investissements et les efforts qu'il aura fournis seront également protégés.**

## **Dossier tarifaire - SCGM (R-3510-2003)**

### **D- Recommandations**

- **SCGM devrait également préciser les délais et les conditions qu'elle croit être en mesure en mesure ou en droit d'imposer. Ces précisions données aux fournisseurs et à un éventuel " service municipal " faciliteront l'élaboration ou la révision des plans d'affaires qui leur assureront de prendre les bonnes décisions financières. Ces précisions devraient être apportées rapidement afin que les travaux sur l'élaboration ou la révision des plans d'affaires puissent être débutés dans les plus brefs délais.**
- **Sur les coûts des mesures favorisant la fourniture à prix fixe: Nous recommandons à SCGM de détailler le coût de chacune des mesures favorisant l'offre de fourniture à prix fixe lorsque ces coûts seront effectivement financés par SCGM et par la suite transférés dans les tarifs applicables.**